

Terres et restitution

L'accès à la terre est un enjeu central du conflit armé interne colombien qui dure depuis 50 ans. Au cours du conflit, des intervenants armés cherchant le contrôle économique et politique des territoires se sont emparés de millions d'hectares des terres de la petite paysannerie, des peuples autochtones et des communautés afro-descendantes. En réponse à cette question, le gouvernement colombien, au moyen de la Loi sur les victimes et la restitution de terres (la loi 1448) entrée en vigueur en janvier 2012, a établi un programme s'étalant sur 10 ans qui a comme objectif de rendre deux millions d'hectares de terres spoliées à leurs propriétaires légitimes, accompagnées des titres à la propriété ainsi que d'autres formes de réparations. Néanmoins, plusieurs personnes ayant présenté des réclamations de terres sont victimes de menaces et de meurtre dans un contexte de conflit armé actif et où des acteurs économiques puissants appuient la distribution des terres à leur propre avantage. La restitution avance à pas de tortue et plusieurs observateurs doutent que le gouvernement atteigne son objectif d'ici 2021.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Un des principaux enjeux du conflit armé interne colombien est l'accès à la terre et son utilisation. Certains veulent l'utiliser pour l'agriculture traditionnelle à petite-échelle tandis que d'autres veulent concentrer la production et l'exportation suivant un modèle agro-industriel néolibéral qui dépend d'importantes étendues de terre pour la culture. Ces entreprises profitent des déplacements forcés et des accaparements de terre dans les régions où elles comptent opérer.
- Les activités minières à grande échelle, ainsi que les projets agro-industriels, d'agro-combustibles et de développement d'infrastructure, ont aussi profité des accaparements de terre.
- Les groupes paramilitaires, les guérillas et les forces de sécurité de l'état ont tous participé au déplacement et à l'accaparement de terres. Les poursuites judiciaires de cas d'accaparements fonciers sont si peu nombreuses qu'elles ne constituent pas un facteur de dissuasion.

- Le gouvernement Santos a déclaré à maintes reprises qu'il ne négocierait pas de changement au modèle économique du pays. Le processus de restitution des terres favorise le modèle de développement néolibéral décrit ci-dessus. Les efforts pour répondre au problème de la distribution inéquitable des terres n'ont pas porté fruit, en grande partie due au fait que ces initiatives n'altéraient pas la structure globale de propriété foncière.

FAITS EN BREF

- Aujourd'hui 1% des propriétaires terriens appartiennent 52% des terres agricoles du pays – l'un des taux de distribution des terres les plus inégaux au monde selon l'Organisation des Nations Unies. 86.6% des propriétaires terriens n'appartiennent que 8.8% des terres.
- La Colombie a un des plus hauts taux de personnes déplacées interne au monde. En 2014, environ six millions de personnes (près de 13% de la population) avait été déplacés, et les droits de propriété sur environ huit millions d'hectares de terre (14% du territoire de la Colombie) avaient été acquis illégalement. Les déplacements ont continué en 2014 malgré les pourparlers de paix qui avaient lieu entre le gouvernement colombien et les FARC à Cuba.
- La loi 791, adoptée en 2002 pendant le mandat présidentiel d'Álvaro Uribe, a posé un obstacle à une réforme agraire équitable. Cette loi facilite l'enregistrement légal de terres spoliées. Plusieurs acteurs économiques ont profité de cette situation. La mesure a aussi servi à empêcher les propriétaires légitimes – qui avaient été déplacés – de récupérer leurs terres.
- Des mesures de l'état, soutenues par le système légal, ont causé de nouveaux genres de déplacements forcés. Par exemple, les habitants du département de Huila, au sud-ouest du pays, ont été déplacés par le projet hydroélectrique Quimbo. Des mineurs artisanaux, dont le travail a été interdit par le Code Minier de 2001, ont aussi été déplacés.
- Dans le cadre du projet minier Marmato, opéré par Gran Colombia Gold, l'entreprise compte bâtir une mine à ciel ouvert au centre même d'une région urbaine; le projet propose d'expulser plus de 5 000 personnes du centre-ville.

- 80% des projets pétroliers et gaziers et plus de 20% des projets miniers de la Colombie sont situés dans les 78 municipalités considérées prioritaires par l'Unité de restitution des terres.
- Les femmes font souvent face à des difficultés dans le processus de restitution des terres puisqu'elles ne possèdent que rarement des documents officiels les identifiant comme propriétaires ou même comme occupants. Le nom de leur conjoint ou époux est souvent le seul à paraître dans les documents légaux.

PASSEZ À L'ACTION

Exigez que votre député parlementaire prenne part à un débat ouvert et transparent au sujet de la situation des droits humains en Colombie et le rôle que le Canada y joue. Demandez au gouvernement canadien de respecter son obligation légale de réaliser une sérieuse évaluation des impacts sur les droits humains de l'accord de libre-échange Canada-Colombie, y compris l'impact des investissements.

Pour plus d'information, les fiches d'information, et le rapport *La Colombie dans l'ombre des abus de droits humains*, voir www.pasc.ca

Source: *La Colombie dans l'ombre des abus de droits humains*
par le Colombia Working Group, Mai 2015

